

*Livre des délibérations du Conseil d'établissement de  
L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe*



Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement de l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe, tenue le **mercredi, 20 mars 2024 à 17 h**, à la salle de conférence 258 et par vidéo-conférence, sur la plate-forme Microsoft Office 365 « TEAMS ».

**Sont présents[es], mesdames et messieurs :**

Bélaïr, Jonathan, représentant des groupes socio-économiques  
Brennan, Stéphane, représentant des groupes socio-économiques  
Chamberland, Karine, représentante du personnel de soutien–secrétaire d'assemblée  
Charbonneau, Dominic, représentant du personnel enseignant  
Dulude, Noémy, représentante des groupes socio-économiques  
Fiset, Johanne, représentante du personnel de soutien  
Lamontagne, Gina, représentante du personnel enseignant  
Larrivée, Charlie, représentante des élèves  
Leblanc, Jessica, représentante du personnel enseignant  
Loranger, Amélie, représentante du personnel professionnel  
Rowden, Carole, représentante du personnel enseignant  
Trudeau, Éric, représentant du personnel enseignant  
Vanicatte, Lionel, représentant du personnel enseignant

**Sont absents[es], mesdames et messieurs :**

Bisaillon, Stéphane, représentant des groupes socio-économiques  
Lefebvre, Andrew, représentant des élèves  
Pedneault, René, représentant des groupes socio-économiques

**Sont également présent[e], madame et monsieur :**

Arbour, Yanik, directrice adjointe  
Bérubé, Carl, directeur

**1.0 Constatation du quorum et ouverture de la séance**

Monsieur Stéphane Brennan procède à la constatation du quorum et à l'ouverture de la séance à 17 h 00.

**2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Monsieur Carl Bérubé fait la lecture de l'ordre du jour de la rencontre.

CET 23-24-03-01

Madame Carole Rowden propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

**3.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance tenue le 6 décembre 2023**

Monsieur Bérubé présente le procès-verbal de la séance tenue le 6 décembre 2023.

CET 23-24-03-02

Le procès-verbal est jugé conforme. Madame Amélie Loranger propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2023.

**Suivi au procès-verbal :**

**12.4 Offensive construction**

Monsieur Bérubé confirme l'ajout de nouveaux espaces pour l'AEP Charpenterie-menuiserie, soit l'immeuble Chaput à Saint-Pie. Il mentionne être très fier des équipes qui ont travaillé à la mise en place de cette nouvelle AEP. Nous accueillons actuellement quatre cohortes d'élèves qui termineront leur formation en juin.

*Livre des délibérations du Conseil d'établissement de  
L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe*

Monsieur Jonathan Bélair demande si les élèves envisagent tous d'aller travailler dans le milieu de la construction. Monsieur Bérubé précise que les échos actuels reçus de la part des participants laissent présager un bon taux d'intégration au secteur de la construction à la fin de la formation.

**8.1 Portrait de clientèle 2023-2024**

Monsieur Bérubé explique qu'au mois de décembre nous faisons état d'une prévision de 1 140 équivalent temps plein (ETP) et qu'une récente validation nous amène à maintenir cette prévision.

**4.0 Période de question du public**

Aucun public n'est présent à cette séance.

**5.0 Correspondance**

Aucune correspondance reçue.

**6.0 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières 2024-2025 (consultation)**

Monsieur Bérubé présente le projet d'objectifs, principes et critères de répartition des ressources 2024-2025. Il rappelle que ceux-ci doivent faire l'objet d'une consultation annuelle des conseils d'établissement de la part du centre de services scolaire (CSS).

Il attire entre autres l'attention sur un des objectifs qui est de favoriser l'autonomie de gestion, la responsabilisation et l'imputabilité pour permettre de répondre aux besoins particuliers des milieux, pour encourager l'innovation et la créativité et pour accentuer l'efficacité.

Un des principes généraux est de répartir les ressources selon les documents de planification en vigueur, notamment le PEVR, et ainsi selon les enjeux de réussite propre à chaque établissement tout en assurant la transparence sur l'ensemble des ressources allouées.

Finalement, il attire l'attention sur les critères de répartition aux établissements qui tiennent compte de l'ordre d'enseignement, des clientèles et de différents autres critères.

Les membres du conseil d'établissement sont en accord avec les objectifs, principes et critères de répartition des ressources du CSSSH 2024-2025.

**7.0 Critères de sélection pour la direction du centre (consultation)**

Monsieur Bérubé présente le document. Il explique que si le CSS devait procéder au recrutement d'un nouveau directeur pour l'EPSH, il se baserait sur les critères déterminés par le Conseil d'établissement pour faire la sélection. Ces critères doivent faire l'objet d'une consultation annuelle des conseils d'établissement par le CSS.

Madame Jessica Leblanc demande que soit ajouté, au point 6 des critères, l'enseignement avec la réalité virtuelle. Ce point sera ajouté.

Monsieur Bélair questionne la pertinence d'inclure les attestations d'études professionnelles (AEP) dans les installations des principales caractéristiques de l'école étant donné le caractère éphémère de l'AEP en Charpenterie-menuiserie. Monsieur Bérubé précise que l'EPSH assure l'enseignement de deux AEP (Charpenterie-menuiserie et Santé), mais ce document étant révisé annuellement, cette mention sera retirée dès la fin des offensives en question.

*Livre des délibérations du Conseil d'établissement de  
L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe*

**8.0 Informations**

**8.1 Admissions 2024-2025**

Monsieur Bérubé présente le document et mentionne que nous avons cent quatre-vingt-quatre (184) demandes de plus qu'à pareille date l'an dernier.

Il attire l'attention sur les demandes d'élèves étrangers qui actuellement n'habitent pas au Québec. Pour le moment, nous ne savons pas si ces demandes se concrétiseront.

Madame Johanne Fiset demande si les élèves étrangers paient leur formation. Monsieur Bérubé répond par l'affirmative.

**8.2 Autres informations**

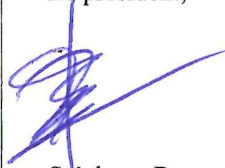
Il n'y a aucune autre information.

**9.0 Levée de l'assemblée**

CET 23-24-03-03

Monsieur Lionel Vanicatte propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à 17 h 30.

Le président,



Stéphane Brennan

Le directeur,



Carl Bérubé